

Compte rendu de séance

Séance du 23 Septembre 2019

L' an 2019 et le 23 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Monsieur CASTELAIN Damien, Le Maire

Présents : Mmes : BLIECQ DOMINIQUE, DEBUCHY FRANCOISE, DHAINSE BENEDICTE, DUBOIS ISABELLE, GLOWIAK FREDERIQUE, KRAUSS ROBERTE, MM : BELLEBOIS GERARD, BLAS JEAN-MARIE, CASTELAIN DAMIEN, DELEVOYE PATRICK, GHEYSSENS PASCAL, ROELANTS PATRICK

Excusés : M.LECLERCQ ANDRE,

Absents : HEDOUX LAETITIA,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 14/09/2019

Date d'affichage : 14/09/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LILLE le : 24/09/2020
et publication ou notification du 24/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBOIS ISABELLE

AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Délibération n°28/2019

Dans le cadre des travaux d'aménagement des allées du cimetière en accessibilité PMR, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du choix de l'entreprise suite au MAPA.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à engager l'entreprise AEI LAMBLIN pour un montant de 66 926,51€ ht

Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 2116 OP 190 du Budget Primitif 2019

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION LA MARQUE AU FIL DE L'EAU - SUBVENTION 2019

Délibération n°29/2019

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'Association La Marque Au Fil de l'Eau.

Madame DUBOIS Isabelle, Présidente de l'association ne prend pas part au vote.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention de 300,00€ à l'association La Marque Au Fil de l'Eau

Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 65-6574 du Budget Primitif 2019

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Délibération n°30/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le clocher de l'Eglise St Nicolas nécessite des travaux de nettoyage.

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société Solution by SEB-STAEEL pour un montant de 19993,00€ ht

Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 61558 du Budget Primitif 2019

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)



Le Maire
DAMIEN CASTELAIN